

Dajaloo devient

# Supporterres

Le magazine de SOS Faim rédigé par ses volontaires



Rue aux Laines 4  
1000 Bruxelles

Trimestriel N°5  
Septembre 2018

N°d'agrément  
P601176

A close-up photograph of a man with dark skin and short hair, looking directly at the camera with a serious expression. He is wearing a blue patterned shirt and holding a wooden staff or handle. The background is blurred, showing what appears to be a wooden structure.

**Sans terre,**  
DOSSIER **pas de**  
**paysans !**

En Amérique latine, on parle même de PACHA MAMA, la Terre-Mère. Une Terre-Mère nourricière, garante de sécurité alimentaire pour ceux qui la cultivent.

# Terre, mère nourricière.

**En 2013, Dajaloo consacrait un numéro à l'accaparement de terres avec le titre « Paysans sans terre ». Dans ce numéro, nous revenons sur cette ressource essentielle mais cette fois depuis la base : l'accès à la terre.**

Comment y accède-t-on? Qui en décide? Retrouvez dans **GRAND ANGLE** le topo sur l'accès à la terre et la dualité entre droit coutumier et droit moderne.

## ■ Sans terre, pas de paysans

C'est un lien quasi sacré qui unit les paysans à la terre qui les a vu naître, qu'ils foulent de leurs pas, qu'ils cultivent et exploitent. Si la ressource est vitale à la fonction d'agriculteur, elle n'en est pas moins fragile. C'est une véritable ruée vers les terres qui s'est engagée avec une superficie équivalente à dix fois la Belgique ayant fait l'objet d'accaparements identifiés.

Les Belges sont réputés pour avoir « une brique dans le ventre ». Difficile pour nous d'imaginer que dans certaines régions du monde, les populations n'ont aucun titre de propriété et jouissent uniquement d'un droit d'usage. Un aperçu de la problématique vous est présenté dans **GRAND ANGLE**.

Pour mieux cerner les enjeux et perspectives en matière foncière, nous avons aussi fait appel à des personnes ressources. Retrouvez leurs propos dans la **RUBRIQUE « VOIX DU SUD »**.

## ■ Eclaircie à l'horizon ?

Mais la température n'est pas polaire partout en matière foncière, quelques éclaircies donnent de l'espoir. Ainsi, l'organisation paysanne JIG JAM œuvre au Sénégal pour changer la donne. Ils sensibilisent les producteurs et autorités locales à la nécessité de cartographier et faire reconnaître des périmètres fonciers aux producteurs de la région de Fissel.



© SOS Faim

Vous découvrez Supporterres et souhaitez le recevoir gratuitement ? Écrivez-moi à : [cra@sosfaim.org](mailto:cra@sosfaim.org)

SOS Faim asbl  
Rue aux Laines 4  
1000 Bruxelles  
T 02 548 06 70  
[www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)

CCP : BE83 0000 0000 1515  
BIC : BPOTBEB1

E.R. > Olivier Hauglustaine

Relecture > Géraldine Higel,  
Joseph Etienne Kolié et  
Clémentine Rasquin

Design > yellowstudio.be

Réalisé avec le soutien de

Un peu plus au Nord, à Dodel, des communautés se sont mobilisées pour inverser le rapport de forces à leur avantage et mettre en échec le projet d'investissement d'AFRIPARTNERS. Retrouvez le récit de cette victoire dans **LA RUBRIQUE FOCUS**.

L'enjeu foncier est tout aussi palpable chez nous. Des fermes disparaissent chaque année au profit de nouveaux projets immobiliers. La coopérative Terre-en-Vue a choisi de « rester fermes » dans un contexte où seuls 3% d'agriculteurs subsistent dans notre plat pays. **RETROUVEZ DANS « NOTRE REGARD SUR »**, un portrait une présentation de cette organisation.

## ■ Qui remplira nos assiettes demain ?

La terre est mère mais aussi nourricière. Sans terre, pas de paysans. Et sans paysans, plus rien à mettre dans nos assiettes... Une question qui nous concerne tous.



**Clémentine Rasquin,**  
Rédactrice en chef de Supporterres



## Hunger Race : 100.957 € récoltés

Le samedi 30 juin, 61 équipes ont pris le départ de la 3<sup>e</sup> édition de Hunger Race, le défi sportif et solidaire organisé par SOS Faim. Les participants ont bravé la canicule de Bouillon pour affronter les 20 ou 40 km de trail, les 7 km de kayak, la descente en death-ride et le parcours d'obstacles final.

Mais ces 61 équipes ont surtout permis de récolter 100.957 € pour nos projets en Afrique et en Amérique latine. Encore merci à elles !

On gardera également en mémoire l'ambiance conviviale et festive qui a animé cette édition. Et ce, en partie grâce aux 90 bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de ce week-end. Hunger Race n'aurait pas été possible sans leur implication, leur dynamisme et leur bonne humeur. De tout cœur, merci à eux !

**RDV en 2019 pour une quatrième édition haute en couleurs.**

## L'agriculture familiale sous toutes ses coutures

Découvrez ou redécouvrez notre plateforme (mise à jour avec les derniers chiffres) dédiée à l'agriculture familiale : ses enjeux, ses atouts, ses acteurs... Le tout au travers de photos, de portraits, d'infographies et de vidéos !



Plate-forme agriculture familiale :  
[www.agriculturefamiliale.org](http://www.agriculturefamiliale.org)



Envie de creuser davantage la thématique ? Retrouvez notre fiche pédagogique « L'agriculture familiale, nourrir le monde et préserver la planète » sur [www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)



## Alimenterre



## Festival Alimenterre : 10 ans, ça se fête !

La 10<sup>ème</sup> édition du Festival Alimenterre se tiendra du 10 au 14 octobre au Cinéma Galeries de Bruxelles. Au programme : 7 projections-débat, un forum des Alternatives, des ateliers DIY,...

Concernant les thématiques, cette édition brasse large depuis les luttes paysannes au Cambodge jusqu'à la révolte des agricultrices en France en passant par l'impact de la consommation de viande au Brésil, la tomate industrielle ou encore l'industrie du lait.

Le Festival prend aussi ses quartiers en Wallonie avec des éditions à Mons, Charleroi, Namur, Ottignies | Louvain-la-Neuve, Liège et Arlon. Alimenterre s'exporte aussi avec une édition prévue au Sénégal et en RDC.



Retrouvez toutes les informations pratiques sur [www.festivalalimenterre.be](http://www.festivalalimenterre.be)





# JIG JAM

**ou comment sensibiliser les autorités locales pour mieux sécuriser le foncier**



**DANS UNE RÉGION DU SÉNÉGAL OÙ LA BAISSÉ DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'EXODE RURAL FACILITENT L'ACCAPAREMENT DES TERRES AU PROFIT DE GRANDS PROJETS PRIVÉS ET MINENT L'AGRICULTURE FAMILIALE.**



**L'ASSOCIATION JIG JAM S'EST DONNÉ POUR OBJECTIF D'INVERSER CETTE TENDANCE, EN SENSIBILISANT AGRICULTEURS ET AUTORITÉS LOCALES À L'ENJEU DE SÉCURISER LA TERRE.**

## **Reconnaître officiellement les terres pour amener la sécurité alimentaire**

Que ce soit parce que des agriculteurs abandonnent leur terre pour gagner les villes dans l'espoir d'y décrocher un emploi et une meilleure qualité de vie ou parce que l'État cède aux sirènes de l'argent privé, on entend souvent, autour de Fissel, à l'Ouest du Sénégal, des histoires d'accaparement de terres. Et ce n'est qu'une facette d'un contexte plus global marqué, depuis plus de 20 ans, par la baisse de la fertilité des sols, l'accès compliqué à des semences de qualité, la vétusté du matériel agricole et la dégradation des ressources naturelles.

Pour l'association JIG JAM, sécuriser le foncier est un des moyens d'inverser cette tendance. Car s'il est nécessaire pour les agriculteurs d'acquérir de bonnes pratiques pour mieux gérer leur terre et les rendre plus productive, obtenir une reconnaissance officielle de propriété réduit la menace d'accaparement et surtout redonne des perspectives engageantes aux agriculteurs qui doivent investir et gérer leur terre.



## NDIOUFA SOW, CHEFFE D'UNE PETITE EXPLOITATION FAMILIALE DE 5 HECTARES ET MEMBRE DE JIG JAM.

« Les animateurs et animatrices de JIG JAM nous ont formé pour nous faire prendre conscience du trésor que recèle la terre et de l'importance de la sécuriser. On entend parfois dire que le gouvernement a accaparé le terrain d'un paysan. Mais si nos terres sont sécurisées, nous ne devons plus nous inquiéter. Nous pouvons cultiver ces terres et un jour les léguer à nos enfants. Et ce que tu dois léguer à tes enfants, il est important de l'entretenir. L'exploitation familiale a permis à la famille de se réunir. Elle a permis la fusion du capital familial et elle a unit les cœurs. »



## PAPA ASSANE DIOP, REPRÉSENTANT DE SOS FAIM AU SÉNÉGAL

« Une fois que la famille dispose d'un titre pour sa terre, elle est plus encline à faire des investissements et à la gérer de manière plus durable. Le cercle redevient vertueux et l'agriculture familiale retrouve alors progressivement son rôle central pour assurer au mieux leur sécurité alimentaire. »

### Informé, formé et accompagné les agriculteurs

Parmi ses actions, l'association a donc choisi de former des animateurs. trices qui vont à la rencontre des communautés rurales pour les sensibiliser à ces enjeux fonciers. Marie Gning, animatrice au sein de JIG JAM, décrit ainsi sa mission : « Notre travail consiste à accompagner les exploitations familiales, pour qu'elles obtiennent des papiers qui leur permettent d'exploiter leurs terres sans risque parce que si les champs ne sont pas identifiés, délibérés et approuvés, un jour ou l'autre, l'État peut revenir les prendre sans dédommager la famille. Donc il faut les inciter à aller vers le Conseil rural. »

### Une collaboration étroite avec le Conseil rural

Car c'est lui, en effet, qui reçoit les demandes de délibérations pour l'octroi d'un titre foncier. Il est donc l'autre public cible de JIG JAM. L'association noue des relations proches avec les conseils ruraux et organise, avec des élus locaux, des ateliers de réflexion sur les enjeux fonciers. En les sensibilisant à ces questions, ils saisissent eux aussi l'importance d'officialiser la répartition des terres au profit de la sécurité alimentaire de la région.

Alors, quand se réunit le Conseil rural, les questions foncières prennent désormais une tout autre importance. Ainsi, par exemple, dans la communauté rurale de Ndiaganio, le conseil de délibération du Conseil rural se déroule tous les mardis et le foncier est au menu des débats. S'il y a mésentente ou conflit, chacun vient pour exposer son cas aux membres de la commission domaniale, dans laquelle siègent quatre membres de JIG JAM. Cette dernière fait un rapport qu'elle présente au président du Conseil rural qui, à son tour, leur ordonne de descendre sur le terrain afin de vérifier la raison du conflit et lui présenter un rapport. Après avoir examiné le dossier, le président du Conseil rural passe à la délibération, en présence du Sous-préfet.

Aujourd'hui, près de 35 ans après sa création, l'association JIG JAM compte près de 3500 membres et, grâce à ses actions, la plupart de ceux qui possèdent des terres détiennent désormais un titre foncier.



**Géraldine Higel**  
Volontaire

# Accès/accaparement de terres



## QUELS SONT LES ENJEUX ET PERSPECTIVES FONCIÈRES EN AFRIQUE ET EN AMÉRIQUE LATINE.

*Rencontre avec Aymar Nyenyezi Bisoka, juriste, docteur en sciences politiques et sociales et chercheur à l'Université d'Anvers et à l'UCL/FNRS spécialisé sur la question de l'accaparement de terres par les élites locales dans la région des Grands Lacs en Afrique.*

### Comment analysez-vous le phénomène de l'accaparement par les élites locales ?

Dans de nombreux pays africains, des personnes proches du pouvoir ou issues de catégories sociales aisées s'approprient, s'attribuent ou spolient de grandes étendues de terres. Pour ce faire, elles s'appuient sur le droit étatique qui reconnaît la propriété foncière à ceux

qui possèdent un titre de propriété. Le droit étatique ignore qu'il existe un pluralisme juridique, c'est-à-dire plusieurs règles locales et droits coutumiers qui régissent l'accès à la terre. Quand un conflit foncier survient, c'est souvent celui qui revendique l'accès à la terre sur base du droit étatique qui a alors raison.

**Ce sont souvent les acteurs « éduqués » qui accaparent les ressources car ils ont compris qu'il y a une certaine prééminence du droit étatique privatif sur les autres formes de droits d'usage.**

**L'accaparement des terres est donc le reflet des inégalités sociales structurelles et des rapports de pouvoir inégaux entre les différents acteurs sociaux.**

### Quel rôle devrait alors jouer l'État pour garantir la sécurité foncière à l'ensemble de la population ?

Dans le contexte actuel, lorsqu'une multinationale ou une élite locale convoite une terre, elle se réfère à la loi de l'État pour y accéder. **Il y a un refus très clair des chefs de l'État de reconnaître et d'organiser les droits d'accès à caractère coutumier et collectif qui s'instituent et évoluent dans les pratiques locales quotidiennes.** C'est donc l'absence de reconnaissance de la part des États de ce pluralisme juridique qui pose problème. Pour sortir de l'impasse, des changements structurels et institutionnels doivent avoir lieu, notamment renforcer le pouvoir de négociation des paysans.

### Comment réagissent les populations dont les terres sont accaparées ?

On observe un lien entre le mode de gouvernance d'un État et la forme de la contestation. Lorsque l'État est autoritaire, il est difficile de le contester. Les résultats au sein de notre groupe de recherche montrent que, parfois, des populations locales prennent les armes pour empêcher les élites d'accéder à leurs terres. Dans d'autres cas, les populations font intervenir des acteurs intermédiaires (médias, partis politiques, société civile) dans l'arène foncière. Leur rôle dans la mobilisation des populations locales est crucial. Les démarches de plaidoyer via les ONG et ambassades constituent une autre option.



## ET EN AMÉRIQUE LATINE, COMMENT L'ACCÈS AU FONCIER EST-IL ORGANISÉ ?

L'agriculture entrepreneuriale moderne coexiste avec l'agriculture familiale. La seconde produit essentiellement pour sa propre consommation et revend ses excédents. Au Mexique, malgré des conditions précaires et des aides économiques insuffisantes, les petites structures agricoles tiennent une place importante et parviennent à couvrir 39% de la production nationale.

### ► Y a-t-il des titres fonciers ?

Durant tout le XX<sup>ème</sup> siècle, des réformes agraires se sont succédé avec pour principal objectif de réduire ou d'éliminer les relations quasi féodales héritées de la colonisation.

Ainsi la Bolivie a opté pour des réformes agraires redistributives avec comme objectif de réduire les inégalités foncières au bénéfice des paysans pauvres. Cette logique préconise d'enlever des terres non cultivées aux grands propriétaires avec compensation pour les revendre à crédit à des paysans. Si cette méthode est la moins chère pour créer des emplois et lutter contre la précarité, elle doit être accompagnée d'un suivi technique et financier. Ce qui ne fut pas le cas en Bolivie.

Au Pérou par contre, le Président Fujimori (1993 – 2000) a réduit la protection des terres des différentes communautés paysannes en supprimant les barrières à l'accès foncier de toutes les terres agricoles. De grandes exploitations agricoles acquièrent ainsi des terres sans restrictions.

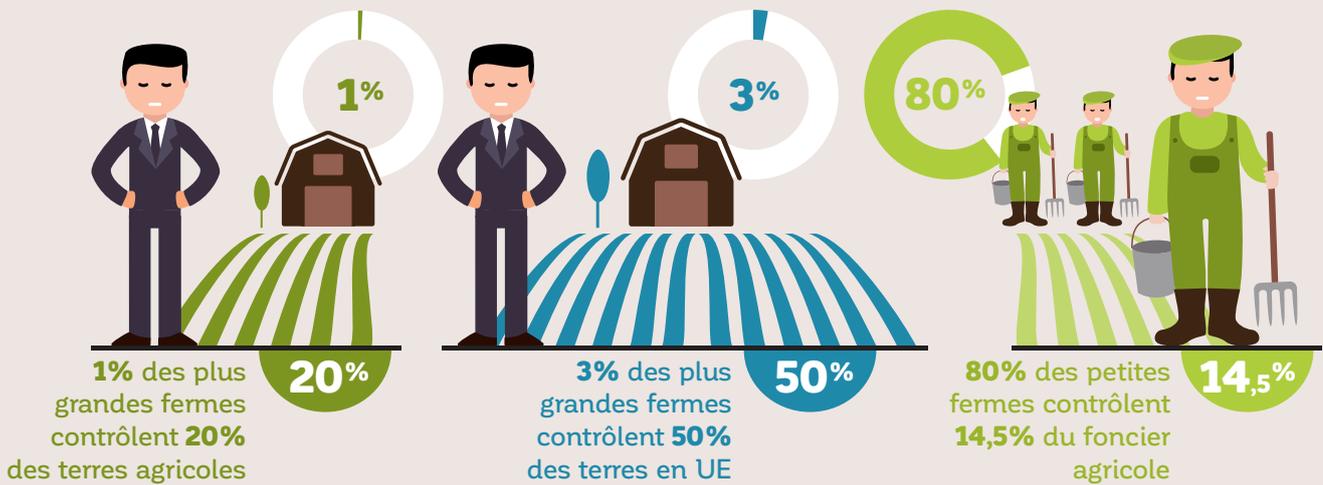
### ► Accaparement des terres : quelle importance en Amérique Latine ?

**Si le phénomène s'accélère, il n'est pas homogène à travers le continent. On estime que 7 millions d'hectares ont été la cible d'investissements étrangers. Un phénomène de concentration des terres avec incorporation des paysans dans de grandes entreprises commerciales ou plantations industrielles est observé en conséquence de la ruée des terres.**



**Myllie Woitrin et Antoine Masquelin**  
Volontaires

# LA TERRE, UNE RESSOURCE INÉGALEMENT RÉPARTIE



Source : Transnational Institute, 2014



Source : Grain, 2016





# L'ACCAPAREMENT DES TERRES COMPROMET L'ACCÈS DES PETITS PRODUCTEURS À LA TERRE



**ACCAPAREMENTS DE TERRE  
À GRANDE ÉCHELLE ONT ÉTÉ RECENSÉS ENTRE  
2006 ET 2016 DANS 78 PAYS  
ET SUR PLUS DE 300.000 KM<sup>2</sup>,  
SOIT 10 FOIS LA BELGIQUE**

Source : Grain 2016

**L'Afrique est la cible privilégiée, totalisant à elle seule 45% des accaparements. Suivie de l'Asie (24%) et de l'Amérique latine (19%). Autres régions du monde (12%).**



Source : Landmatrix.org, 2018



## ACCÈS À LA TERRE

# Droit coutumier – droit moderne : deux mondes qui s'ignorent

**Cultiver une terre dont on peut être expulsé. Une réalité pour de nombreux petits producteurs africains. Détenteurs d'un simple droit d'usage, leurs terres sont menacées.**

**Leurs revenus et leur sécurité alimentaire également. Pour les protéger, le titre foncier est souvent invoqué. Mais ce titre peut exclure autant qu'il protège. Retour sur un instrument controversé.**

*La terre appartient à une multitude d'acteurs. La responsabilité est collective et la notion de partage, omniprésente.*

En Afrique subsaharienne, 90 % des terres sont dépourvues de titre de propriété et exposées au risque d'accaparement. Une situation inquiétante dans une région du monde où la terre est souvent la condition d'une source de revenus, mais surtout d'alimentation.

## ► L'ACCÈS À LA TERRE : ENTRE COUTUME ET FORMALISATION

Avant la colonisation, l'attribution des terres reposait sur la coutume dont les garants étaient les chefs coutumiers. Le droit d'occuper la terre était reconnu de manière informelle par la communauté. Cela équivalait en quelque sorte à un « cadastre social ».

Les colonisateurs ont tenté de modifier ce système, de le formaliser. Ils ont introduit la notion de propriété privée et de titre foncier. Ce système, basé sur l'écrit, a été maintenu après les indépendances et coexiste aujourd'hui avec la coutume. Deux mondes qui souvent s'ignorent. Car les populations rurales se soucient peu, sauf lorsque leurs terres sont menacées, de disposer d'un titre. De la même façon, l'État ne reconnaît généralement pas la coutume.



C'est notamment le cas au Sénégal. Dans ce pays, les terres sans titres (95 % du territoire) sont reprises dans le « Domaine national ». Un domaine qui n'appartient normalement ni à l'État, ni aux usagers, mais à la Nation.

La grande majorité des agriculteurs cultivent une terre dont ils s'estiment propriétaires, mais ne disposent pas d'un droit de propriété. Seul un droit d'usage leur est reconnu. Une situation ambiguë surtout lorsque l'État conserve le droit d'incorporer ces terres dans son domaine privé pour raison d'utilité publique. Une notion qu'il interprète parfois extensivement.

## DEUX VISIONS DIFFÉRENTES DU RAPPORT À LA TERRE

Si le titre foncier renvoie à une vision exclusive de la propriété, la coutume, quant à elle, ne prévoit pas de séparation nette entre propriétaires et exploitants. La terre appartient à une multitude d'acteurs (clan, famille). La responsabilité est collective et la notion de partage, omniprésente.

Les droits sur la terre se superposent et se répartissent entre usagers (éleveurs, agriculteurs, etc.). L'accès aux ressources rares peut également être partagé. La coutume s'adapte aux besoins. Elle est évolutive. Mais elle a aussi ses limites. Des inégalités subsistent, à l'égard des femmes et des migrants notamment. Elle ne protège pas non plus contre l'accaparement.

## LE TITRE DE PROPRIÉTÉ, GAGE DE SÉCURITÉ FONCIÈRE ?

En théorie, le titre protège, diminue les conflits et favorise, en facilitant l'obtention de crédits, l'investissement. Son efficacité nécessite cependant un environnement politique favorable. Sans administration foncière accessible et fiable, ce système exclut les petits producteurs et facilite l'accaparement des terres. Sa capacité à favoriser l'investissement est également controversée. Les banques, même en présence d'un titre, sont réticentes à l'égard des petits producteurs.

Avec le titre foncier, le risque est également grand de voir les petits producteurs vendre leurs terres. Un profit immédiat qui les expose sur le long terme à une situation plus précaire.

## QUELLES PERSPECTIVES POUR LE FONCIER EN AFRIQUE ?

Une réflexion doit être menée afin d'aboutir à un système accessible, peu coûteux et respectueux du cumul des droits sur la terre. Il devra être associé à une réelle volonté politique de soutenir l'agriculture familiale. À ce titre, pour Ibrahima Ka, juriste et chercheur au sein de l'Institut IPAR au Sénégal, le système burkinabé constitue une alternative qui mérite d'être approfondie.



### L'EXEMPLE BURKINABÉ

**Le Burkina Faso reconnaît la propriété coutumière. Plutôt que de privilégier le titre foncier, le Burkina travaille sur un système de droits de jouissance sous forme de certificats. Ces droits peuvent être cédés. Le système est peu coûteux, décentralisé et soutient les exploitations familiales. Pour Ibrahima Ka, ce régime moins « mercantile » constitue une piste intéressante. Il devra cependant être amélioré, car sur le terrain des discriminations notamment à l'égard des femmes subsistent. Le système se heurte également à des difficultés de mise en œuvre auprès de certaines communes, faute de moyens.**



**Jessica Vanrenterghem**  
Volontaire

# Accaparement des terres :

## les petits producteurs perdent du terrain



LES PETITS  
PRODUCTEURS  
PRODUISENT



70 % DE  
L'ALIMENTATION  
MONDIALE



AVEC SEULEMENT  
1/4 DES TERRES  
AGRICOLES  
SUR TERRE !

**MAIS ILS CONTINUENT À PERDRE DU TERRAIN...  
DANS CE GRAND THÉÂTRE QU'EST L'ACCAPAREMENT  
DE TERRES, LES ACTEURS ET LES SCÉNARIOS  
FORMENT UN MÉLI-MÉLO DÉROUANT.**

**LEVER DE RIDEAU SUR CE PHÉNOMÈNE.**

EXPULSÉS DE LEURS TERRES,  
PRIVÉS DE LEUR RESSOURCE PREMIÈRE,  
NOMBREUX SONT LES PETITS AGRICULTEURS  
QUI SONT VICTIMES D'ACCAPAREMENTS  
DE TERRE. TRÈS ALLÉCHANTES POUR  
LES GROS POISSONS ÉCONOMIQUES EN  
QUÊTE D'INVESTISSEMENTS PORTEURS, LES  
CONQUÊTES FONCIÈRES VIOLENT SOUVENT LES  
DROITS HUMAINS. ELLES S'EXERCENT DANS LA  
PLUS GRANDE OPACITÉ ET SANS CONCERTATION  
AVEC LES POPULATIONS LOCALES.

## ▶ **PLANTER LE DÉCOR**

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un processus d'acquisition de grandes superficies de terres par des investisseurs puissants ayant conclu des accords avec les États. Ces superficies peuvent aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'hectares, et plus. Les accords à leurs sujets se font via des contrats d'achat ou de location à long terme (entre 30 et 99 ans) et impliquent des investissements financiers colossaux, ainsi que des expulsions forcées.

## ▶ **LE MYTHE DE LA TERRE INOCCUPÉE**

Les terres accaparées sont souvent des territoires occupés par des activités agricoles et pastorales. La gestion du foncier est organisée et gérée par des chefs coutumiers qui reconnaissent que tel paysan occupe la terre de ses ancêtres et en est donc propriétaire. Mais l'État ne le considère pas comme tel. Les terres sont donc « disponibles ».

Leur accaparement a pour résultat de priver les populations de leur accès à la terre et aux ressources, toutes nécessaires à leur survie. Si ce phénomène a lieu partout dans le monde, de fortes concentrations ont cependant été recensées en Afrique subsaharienne (45 %), ainsi que dans le Pacifique et en Asie de l'Est (24 %).

En termes d'ampleur, une étude de l'ONG GRAIN indique qu'entre 2008 et 2016, au moins 491 cas d'accaparement de terres (par des investisseurs étrangers et à destination de cultures alimentaires) ont été recensés dans 78 pays. Ces transactions foncières couvrent à elles seules plus de 30 millions d'hectares ! Néanmoins, elles ne représentent que la partie émergée de l'iceberg.

## ▶ **UN MÉLI-MÉLO D'ACTEURS ET DE MOTIFS**

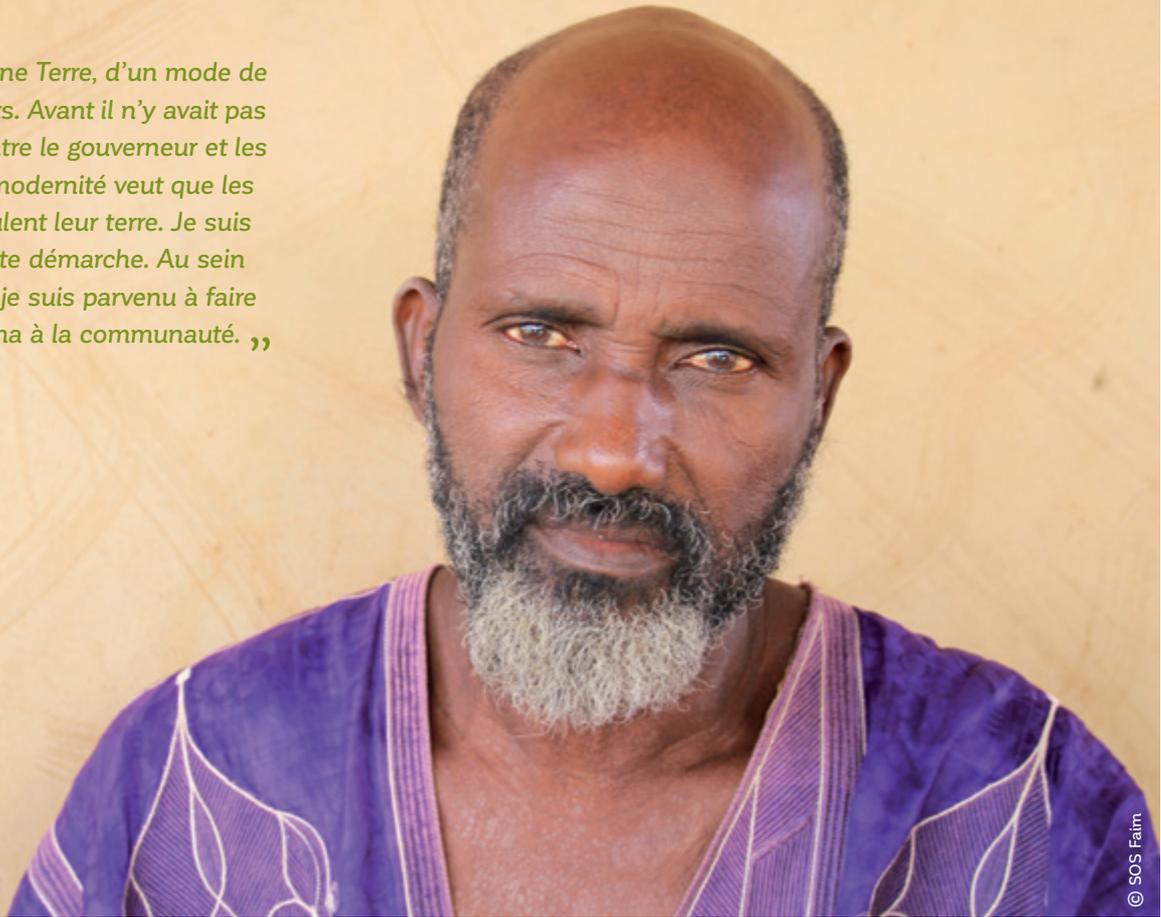
Il existe une multitude de profils d'investisseurs responsables d'accaparements de terres : états étrangers, sociétés agroalimentaires, investisseurs privés, organisations internationales (la Banque Mondiale, par exemple), élites locales (hauts fonctionnaires ou hommes et femmes d'affaires), multinationales, ...

On observe certains recoupements dans les cas identifiés. Ainsi, les acteurs japonais, par exemple, investissent beaucoup au nord du Brésil et au Mozambique, alors que l'Inde s'intéresse plutôt à l'Éthiopie. Les sociétés françaises, quant à elles, préfèrent leurs anciennes colonies.

Pourtant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sont davantage le fait de nationaux. Au Sénégal, par exemple, parmi les 17 cas d'accaparement identifiés, 10 sont sénégalais !



“ Tu hérites d’une Terre, d’un mode de vie de tes parents. Avant il n’y avait pas de problèmes entre le gouverneur et les gouvernés. La modernité veut que les gens immatriculent leur terre. Je suis favorable à cette démarche. Au sein de mon village, je suis parvenu à faire reconnaître 200 ha à la communauté. „



© SOS Faïm

Et puis, tous ces acteurs ont des motivations variées. Il y a, par exemple, la sécurisation de l’alimentation de pays en manque d’opportunités agricoles au sein de leurs frontières et faisant face à des explosions démographiques (c’est le cas de la Chine, la Corée du Sud et les Émirats Arabes Unis). Les spéculations foncières, via des fonds d’acquisition toujours plus nombreux, sont d’autres raisons d’accaparements. Enfin, il y a l’utilisation de terres à destination de la production de matières non-consommables pour l’alimentation animale ou les agrocarburants.

Au milieu de cette pièce, les structures offshores jouent également un rôle majeur. Grâce aux financements illicites, il devient difficile de connaître les véritables investisseurs et de leur faire payer les impôts dus. Ce qui rend aussi la quantification du phénomène d’accaparement de terres compliquée. Cependant, les révélations des Panama Papers ont permis de lever le voile sur l’identité de plusieurs grands accapareurs.

## BAISSER DE RIDEAU ?

Pour mettre fin à ce spectacle désolant, de nombreuses résistances s’organisent : protestations, mobilisations et indignations publiques mettent la pression aux « accapareurs ».

À travers le monde, de vastes mouvements de solidarité internationale ont vu le jour. Ils permettent de chercher un soutien auprès des gouvernements, de sécuriser un droit à la terre auprès des populations locales, et de continuer de tenter de mettre fin à toute cette mascarade...



**Thaïssa Heuschen**  
Volontaire



Au Sénégal, la victoire de Dodel est le résultat d'une articulation entre une mobilisation et un travail de plaidoyer. Une histoire que j'ai eu la chance de découvrir aux côtés de ceux qui l'ont vécue et gagnée.

## VOYAGE AU CŒUR DE DODEL.

### Accaparement de terres

# Dodel, l'histoire d'une victoire

Le 24 mars 2017, la société anonyme de droit marocain AFRI Partners signe un protocole d'accord à Dakar avec les maires des communes de Dodel et Demette, situées au Nord du Sénégal, pour un montant de 2 milliards de francs CFA (environ 3.050.000 euros). En contrepartie, les communes mettent à disposition 10.000 hectares pour la réalisation d'un projet agro-industriel pour une durée de 40 ans.

2. les terres font déjà l'objet d'une appropriation coutumière ou foncière,
3. les personnes consultées n'ont pas donné leur consentement.

Les impacts du projet sont aussi pointés du doigt : 12 villages perdent leur patrimoine foncier, soit 36.000 paysans qui perdent leur terre sans aucune compensation.



© Philippe de Kermeter

#### Le Collectif, base de la mobilisation

Un Collectif se met en place porté par quelques leaders des villages impactés. Originaire de la zone, Mamadou Sakho en devient le chef d'orchestre et coordonne la mobilisation. Entre mars et juin, le Collectif sensibilise les 23 villages concernés. Ensemble, ils adressent une lettre pour signifier leur opposition au projet à tous les niveaux de pouvoir.

En juin, un huissier est dépêché pour constater des vices de procédures du protocole d'accord. En parallèle, une marche de protestation est organisée le 6 juillet avec la remise d'un memorandum aux autorités locales.

#### Un plaidoyer solide

Le Collectif fait aussi appel aux services d'un avocat. Ce dernier introduit un recours en annulation et démontre que l'attribution foncière ne cadre ni avec les instruments internationaux, ni avec le dispositif juridique national basé sur trois faits :

1. les personnes concernées n'ont pas accès à l'information et ne sont pas consultées,

#### La diaspora et la presse en écho à la mobilisation citoyenne

La riposte s'organise, le Collectif mobilise la diaspora et la presse. Chaque relais médiatique est un nouveau coup porté à AFRI Partners.

En novembre, le Collectif organise un forum. 2500 personnes scandent : « Marocain, ne touche pas à nos terres ».

Le 3 décembre, leur vœu est entendu : le Président annule le projet.

L'histoire finit bien. Elle illustre magnifiquement le pouvoir de mobilisation où l'intérêt collectif prime encore sur l'intérêt individuel. En tout cas, pour cette fois.

Mamadou SAKHO, chef d'orchestre et coordinateur de la mobilisation.

“ Nous avons pu démontrer que ce projet n'était viable ni économiquement, ni socialement, ni politiquement. „



Retrouvez le reportage complet dans **Défis Sud**



**Clémentine Rasquin**

Responsable de l'information et l'éducation



# TERRE-EN-VUE ENSEMBLE, S'INVESTIR ICI ET AUJOURD'HUI DANS LA TERRE POUR DEMAIN



© Terre-en-vue

**L'accès à la terre n'est pas seulement un enjeu au Sud. En Belgique aussi, des forces se mobilisent pour défendre un accès à la terre pour les petits producteurs et maintenir des terres agricoles dans notre plat pays. Convaincu de cette nécessité, SOS Faim est coopérateur de Terre-en-Vue.**

**Depuis 30 ans, en Belgique, nous perdons en moyenne 43 fermes par semaine** (principalement les fermes à taille humaine). Si nous voulons encore nous nourrir demain avec des produits de qualité et de proximité, il est grand temps de nous soucier de l'avenir de notre agriculture et de lever les principaux obstacles qui freinent le maintien et le développement de ces fermes.

**Et l'un de ces obstacles est l'accès à la terre :** près de deux tiers des agriculteurs/trices sont locataires sous bail à ferme en Wallonie. Autre difficulté : de nombreux jeunes porteurs de projets ne parviennent pas à trouver une terre pour s'installer.

C'est la raison pour laquelle, en 2012, est née **la coopérative Terre-en-vue**. Grâce aux parts investies par les citoyens, la coopérative Terre-en-vue

acquiert des terres pour les confier à des agriculteurs qui ont un projet à taille humaine et qui produisent une alimentation saine et accessible. En 6 ans, Terre-en-vue a déjà rassemblé plus de **1.500 coopérateurs** et réuni **près de 2 millions d'euros de capital social**, pour acquérir **64 hectares** de terres agricoles et soutenir 12 fermes différentes et ce, dans toute la Wallonie.

Terre-en-vue est aussi impliquée dans le développement des ceintures alimentaires autour et **dans les villes** de Bruxelles, Liège et Charleroi. Concrètement, notre rôle consiste à identifier et à négocier la mise à disposition de terrains pour y installer des **projets d'agriculture urbaine**.

Il s'agit de projets agricoles de proximité (légumes et petit élevage), accessibles pour les habitants de la ville, ce qui leur permet de se réapproprier leur alimentation.

### **Pourquoi sommes-nous tous concernés ?**

Pour Terre-en-vue, ces terres agricoles nourricières sont **un bien commun** dont nous sommes tous responsables et que nous devons donc préserver ensemble.

Remettre en contact « mangeurs » et agriculteurs, c'est aussi recréer des liens forts entre eux : d'un côté, l'agriculteur se sent soutenu et mieux compris, de l'autre, les « mangeurs » redécouvrent un métier trop souvent méconnu et pourtant essentiel. C'est ça aussi l'objectif du mouvement Terre-en-vue.

### **Vous aussi, donnez du sens à votre épargne !**

Rejoignez-nous et devenez coopérateur.rice pour permettre **l'achat de terres agricoles** en prenant une ou plusieurs part(s) dans la coopérative Terre-en-vue (**100€/part**), en votre nom ou au nom de vos proches.



© Terre-en-vue



**Infos et contact : [www.terre-en-vue.be](http://www.terre-en-vue.be)**

**Perrine Ghilain**

Chargée de communication – Terre-en-vue

# 10 BOUGIES POUR LE FESTIVAL alimenterre

DU 10 AU 14 OCTOBRE,  
LE FESTIVAL ALIMENTERRE  
SE TIENDRA À BRUXELLES  
AU CINÉMA GALERIES  
PUIS PRENDRA SES  
QUARTIERS EN WALLONIE.



**LE THÈME DE LA TERRE  
VOUS PARLE ? DEUX PROJECTIONS  
DU FILM « SILENT LAND »**  
13/10 À BRUXELLES | 18/10 À ARLON

Au Cambodge, les terres du village de Seng Channeang ou « Moon », jeune cultivatrice de riz, sont convoitées par de grandes compagnies. Silent Land nous raconte le parcours de Moon à la recherche d'une solution de survie entre les grandes entreprises et l'avenir condamné des petits agriculteurs souvent isolés.



## LE DÉBAT DE CLÔTURE, APOTHÉOSE DE L'ÉDITION BRUXELLOISE.

14/10 - 19H  
CINÉMA GALERIES À BRUXELLES

À l'occasion de cet anniversaire, le festival reprojette un film qui nous avait bouleversé il y a 10 ans : « Vers un crash alimentaire » de Yves Billy. Tourné en 2007, à la suite des émeutes de la faim, le film tente de comprendre quels sont les mécanismes financiers et les politiques agricoles qui ont provoqué la plongée de centaines de milliers de personnes dans la faim. **Le film sera suivi d'un débat « 10 ans après, comment le système se porte-t-il ? »**



## VERNISSAGE EXPOSITION SOS FAIM

LE CHANGEMENT  
SUR LE CHAMP

**L'agriculture est dans l'impasse. C'est un fait. Mais encore faut-il comprendre pourquoi et comment nous en sommes arrivés là. C'est la promesse de l'exposition développée par SOS Faim sur le système agricole en crise, ses impacts socio-économiques et environnementaux.**

SOS Faim réaffirme dans cette exposition son positionnement en faveur de l'agriculture familiale et à quelles conditions ce modèle peut libérer le potentiel qu'il recèle.

L'agriculture familiale peut beaucoup, mais elle ne peut pas tout. L'exposition fait également la part belle aux alternatives en matière de production, commercialisation et d'engagements politiques.



Rue aux Laines 4  
1000 Bruxelles

[www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)